

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de
la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

**Décision du 5 août 2026
portant désignation du président du conseil d'administration par intérim de l'établissement
public du Mont-Saint-Michel**

NOR : TECL2621767S

(Texte non paru au journal officiel)

**La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature et la ministre de la culture,**

Vu le décret n° 2019-1338 du 11 décembre 2019 modifié relatif à l'établissement public du Mont-Saint-Michel ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État, notamment son article 7,

Décident :

Article 1^{er}

M. Hervé Morin est chargé d'exercer par intérim les fonctions de président du conseil d'administration de l'établissement public du Mont-Saint-Michel.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et au Bulletin officiel du ministère de la culture.

Fait le 5 août 2026.

La ministre de la transition écologique,
de la biodiversité et des négociations internationales
sur le climat et la nature,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de l'aménagement,
du logement et de la nature,

Philippe MAZENC

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :

L'adjointe à la sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux,

Frantz SCHOENSTEIN

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :

Le secrétaire général adjoint,

Stéphane LAGIER